



MESURES À PRENDRE POUR NE PAS PERDRE SON PREMIER TOUR AU SRAM

14 septembre 2021 – À titre indicatif- Résumé préparé par Linda Berthiaume, conseillère en communication à l'Arrimage secondaire/collégial pour les conseillers d'orientation des écoles secondaires et les intervenants en information scolaire professionnelle. Renseignements supplémentaires : 450 975-6309

**Ces mesures sont offertes, selon les cas, au Collège Montmorency.
Validez avec les autres cégeps leurs conditions d'admission et règlements.**

RAPPEL DES CRITÈRES POUR QUE LA CANDIDATURE SOIT ADMISSIBLE :

Au moment de déposer sa demande ÊTRE INSCRIT et EN VOIE DE RÉUSSIR* (résultats de 60 % et plus)

- tous les cours permettant d'obtenir le DES (54 unités, dont 20 de 5^e secondaire)
- les préalables, lorsqu'il y en a
- avoir une moyenne générale d'au moins 60 %

La qualité du dossier scolaire demeure le critère no 1 pour choisir les candidats pour les programmes qui ne nécessitent pas de test ou d'audition.

UNITÉS OU COURS MANQUANTS

AU MOMENT DE LA DEMANDE D'ADMISSION

Si l'élève n'est pas inscrit à un préalable, à un cours obligatoire pour l'obtention du DES ou encore il lui manque des unités, il sera automatiquement refusé, SAUF s'il a fourni :

1. une preuve d'inscription ou un complément d'information aux cours, aux unités, aux préalables absents

OU

2. une lettre d'intention de suivre le cours à l'été, signée par un intervenant ayant une vue d'ensemble sur le cheminement de l'élève (directeur de l'école, conseiller d'orientation ou conseiller en information scolaire et professionnelle) et portant le sceau officiel de l'institution (admission de l'automne seulement).

Ces documents doivent mentionner le titre et le code de l'activité à suivre et être transmis au SRAM via leur site Internet. Pour ce faire, le candidat doit choisir le menu Suivre l'état de ma demande et se rendre à l'onglet Transmettre des documents.

* Un cours inscrit «sans résultat» est considéré «en voie de réussite».

Note importante

Ces mesures peuvent changer au cours de l'année scolaire. Nous vous invitons à vous référer à notre Règlement sur l'admission du Collège déposé sur notre site Internet <https://bit.ly/CMadmission>. Pour informations additionnelles, n'hésitez pas à communiquer avec le registrariat du Collège (450 976-6300) ou à l'Arrimage secondaire/collégial (450 975-6309).

COURS EN ÉCHEC

AU MOMENT DE LA DEMANDE D'ADMISSION

Si l'élève est en échec (moins de 60 %) à un cours ou à des unités obligatoires au DES ou à un préalable, il sera automatiquement refusé SAUF s'il a fourni :

1. une preuve d'inscription ou un complément d'information transmis aux cours, unités ou préalables en échec

OU

2. une lettre d'intention de suivre le cours à l'été, signée par un intervenant ayant une vue d'ensemble sur le cheminement de l'élève (directeur de l'école, conseiller d'orientation ou conseiller en information scolaire et professionnelle) et portant le sceau officiel de l'institution (admission de l'automne seulement).

Ces documents doivent mentionner le titre et le code de l'activité à suivre et doivent être transmis au SRAM via son site Internet. Pour ce faire, le candidat doit choisir le menu **Suivre l'état de ma demande** et se rendre à l'onglet **Transmettre des documents**.

ÉCHEC APRÈS LE VERDICT D'ADMISSION

Au moment de l'admission : le candidat qui répondait à tous les critères, mais qui a eu par la suite un échec à un préalable ou à une matière obligatoire au DES se verra imposer une des situations suivantes, selon le cas :

- Échec à un préalable : le candidat demeure étudiant à Montmorency, est retiré du programme et des alternatives lui sont proposées.
- Échec à une matière au DES : le candidat est admis sous conditions au cégep. Cette mesure s'applique seulement pour six (6) unités manquantes ou moins.

Tout candidat concerné par cette mesure serait dans l'obligation de réussir ces unités au secteur secondaire et ce, pendant la **PREMIÈRE SESSION DE SES ÉTUDES COLLÉGIALES**. Une entente est alors signée avec l'étudiant.

* Un cours inscrit «sans résultat» est considéré «en voie de réussite».

Note importante

Ces mesures peuvent changer au cours de l'année scolaire. Nous vous invitons à vous référer à notre Règlement sur l'admission du Collège déposé sur notre site Internet <https://bit.ly/CMadmission>. Pour informations additionnelles, n'hésitez pas à communiquer avec le registrariat du Collège (450 976-6300) ou à l'Arrimage secondaire/collégial (450 975-6309).

